

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 septembre 2021**  
~~~~~

**TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**ADOPTION DES MODIFICATIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 septembre 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 15 septembre 2021.

Étaient présents ou représentés

M. Henry MARTINEZ, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. David CABLAT, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Claude CROS, M. Bernard GOUZIN, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER, M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ à Mme Roxane MARC, Mme Véronique NEIL à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Marc ISURE à M. Olivier SERVEL, M. Thibaut BARRAL à M. José MARTINEZ.

Excusés

M. René GARRO, M. Gregory BRO.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 44	Pour : 42 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;*

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et plus particulièrement aujourd'hui pour créer les postes suite aux mouvements de personnels (départ à la retraite-mutation-fin de contrat) et aux nouveaux organigrammes des services,

CONSIDERANT qu'il convient donc de redéfinir les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadres d'emplois de référence de la façon suivante :

- Créer des postes en raison des ajustements des besoins pour l'école de musique :

Afin de prendre également en compte la modification de la durée hebdomadaire de l'enseignement de la clarinette, il est nécessaire de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 7 heures hebdomadaires.

- Créer un poste en contrat de projet - Petite Ville de Demain (P.V.D.) – 3 ans – attaché territorial à temps complet,
- Créer un poste d'attaché territorial à temps complet – chargé(e) de mission développement durable au pôle aménagement environnement,
- Créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet – directeur adjoint de la régie de l'Eau,
- Créer un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet – chargé(e) de mission développement agricole au service du développement économique,
- Créer un contrat d'apprentissage pour l'obtention du diplôme de Master II droit des collectivités territoriales au service Urbanisme - autorisation du droit des sols,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions,**

- d'adopter la proposition du Président et de créer les postes tels que définis ci-avant,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs présenté en annexe,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2667  
Publication le 28/09/2021  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 28/09/2021  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210927-4361-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

<b>GRADE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDO</b>	<b>CADRE D'EMPLOIS</b>
Directrice de cabinet	1	10.5/35 h	
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général Adjoint des Services	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Attaché hors classe	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Directeur Territorial	1	35h	
Attaché principal	6	35 h	
Attaché	14	35 h	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	16	35 h	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	13	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	11	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17.5/35 h	
Adjoint administratif	24	35 h	
Adjoint administratif	1	28/35 h	
Adjoint administratif	1	17.5/35 h	
Ingénieur Hors classe	1	35h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur principal	3	35 h	
Ingénieur	8	35 h	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	35 h	
Technicien	9	35 h	
Agent de maîtrise principal	6	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise	7	35 h	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	13	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28	35 h	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	32/35 h	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	30/35 h	
Adjoint technique	37	35 h	
Adjoint technique	1	17,5/35 h	
Adjoint technique	2	25/35 h	
Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES

Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX	
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	
Assistant de conservation	1	35 h		
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16 h	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16 h		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	20 h	ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	11.5/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	10.5/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	10/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	14/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	7.25/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	7/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	14/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	13/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	11.75/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	10/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	6/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	5.50/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	5/20 h		
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	4.75/20 h		
Assistant d'enseignement artistique	1	17/20 h		
Assistant d'enseignement artistique	2	10/20 h		
Puéricultrice de classe normale	1	35 h		PUERICULTRICE TERRITORIALE
Cadre de santé de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h		PUERICULTRICE CADRE DE SANTE

Infirmier en soins généraux hors classe	1	30/35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX	
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	35 h		
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	32/35 h		
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	26/35 h		
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	11	35 h		
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	3	30/35 h		
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	1	32/35 h		
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	28 h		AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	30/35 h		
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	6	35 h		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	9	35 h		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	17.5/35 h		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	3	30/35 h		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	31.5/35 h		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	32/35 h		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	28/35 h		
ATSEM principal 1ère classe	1	35 h	ATSEM	
ATSEM principal 2ème classe	1	35 h		
Animateur principal de 1ère classe	2	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	5	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	31/35 h		
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	30/35 h		
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	28/35 h		
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	27/35 h		
Adjoint d'animation	7	35 h		
Adjoint d'animation	5	30/35 h		
Adjoint d'animation	3	31.5/35 h		
Adjoint d'animation	1	27 h		

<b>CONTRATS DE PROJETS</b>				
<b>Projet</b>	<b>durée</b>	<b>Catégorie d'emploi</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Classification du poste</b>
Chargé de mission coopérative du numérique	3 ans	Ingénieur – catégorie A	35h00	A4
Chargé(e) de mission Manager du commerce territorial	2 ans	Rédacteur- catégorie B	35h00	B2
Chargé de mission loisirs- activités de pleine nature	2 ans		35h00	B2
Chargé de projet d'opération	3 ans	Technicien	35h00	
Chargé(e) d'appui aux missions prospective- Volontaire territorial en administration	18 mois	Rédacteur territorial	35h00	Pas de classification
Chargé(e) de projet petite ville de demain	3 ans	Attaché territorial	35h00	A4

<b>APPRENTIS</b>
SI- Géomaticien
Auxiliaire de puériculture - crèche de Montarnaud
Agent de maintenance des eaux usées
I Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service juridique
<b>I</b> Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service urbanisme